



Mairie de Pont-Salomon

Place de l'église

43 330 Pont-Salomon

Tél. : 04 77 35 51 25

Fax : 04 77 35 50 98

Secretariat.pontsalomon.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021**

Présents : RABEYRIN David, ADJERIOU Nadia, LAFONT Yves, ROURE Lucie, PEYRARD Jean-Pierre, DURIEUX Daniel, CANO Jean-Luc, BREDOIRE Nadine, BROUSSARD Daniel, REY Sophie, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, DA COSTA Lucile,

Membres excusés / représentés / Absents :

COUDOUR Cécile a donné procuration à ADJERIOU Nadia

GIRINON Anne-Laure a donné procuration à LAFONT Yves

MARCEAU François a donné procuration à DURIEUX Daniel

SAUZET Lucie a donné procuration à PEYRARD Jean-Pierre

TARDY Antoine a donné procuration à ROURE Lucie

BOUCHET Yves (excusé)

MOREAU Stéphanie (Absente)

Secrétaire de séance : ADJERIOU Nadia

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix CONTRE : ADJERIOU Nadia, COUDOUR Cécile / 1 Abstention : LAFONT Yves)

- Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2021

- **Décisions du Maire**

> DEC-2021-11 : convention de mise à disposition gracieuse du terrain en herbe

COMMANDE PUBLIQUE

1/ Marché public pour les travaux de la salle Massenet Phase 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le choix des entreprises pour les travaux de la Salle Massenet Phase 2

2/ Travaux de voirie 2022 – demande de subvention DETR / DSIL 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les travaux de voirie 2022 et autorise M. Le Maire à demander des subventions dans le cadre de la DETR 2022

3/ Changement des fenêtres de la Mairie et de la Cantine – DETR / DSIL 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le changement des ouvertures de la mairie et de la cantine en 2022 et autorise M. Le Maire à demander des subventions dans le cadre de la DSIL 2022 et auprès de la Région

4/ Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à intégrer le groupement de commande lancé par le CDG 43 afin de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

5/ Subvention exceptionnelle – jeunes agriculteurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 Abstention : PEYRARD Jean-Pierre),

- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 300[€] aux jeunes agriculteurs dans le cadre de la Finale Départementale de Labour qui a eu lieu le 22 août 2021 à Saint Victor Malescours.

FONCTION PUBLIQUE

1/ Modification du tableau des effectifs / modification des annualisations :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- La création d'un poste d'adjoint technique à 24h30 (au lieu de 22h20)
- La création d'un poste d'adjoint technique à 22h (au lieu de 20h)»

DOMAINE ET PATRIMOINE

1/ Cession de délaissés de voirie / Echange de parcelle – Rue du Pont de Bois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'échange de parcelles et autorise la cession du délaissé de voirie Rue du Pont De Bois

INTERCOMMUNALITE

1/ Rapport sur le prix et la qualité du Service Assainissement collectif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

2/ Rapport sur le prix et la qualité du Service Assainissement non collectif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif

3/ Rapport sur le prix et la qualité du Service Alimentation en eau potable

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 Abstention : PEYRARD Jean-Pierre) :

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service Alimentation en eau potable

AUTRES COMPETENCES

1/ Modification des règlements intérieurs des cantines scolaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications aux règlements intérieurs des cantines scolaires

La séance est levée à 20h30